



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Gruyère, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 6 juillet 2001 de l'Office fédéral de l'agriculture,

sont respectées par:

"Fromagerie du Coteau" - Chuard Sàrl
Fromagerie de Ballaigues
Route des Planches 4
1338 Ballaigues

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Gruyère AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2028

No enregistrement OIC-GRU-UTI-0426-21083

Lausanne, le 01 avril 2026

Organisme Intercantonal de Certification OIC

Patrick Vaudroz
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

